

Planification cantonale des décharges contrôlées pour matériaux inertes: le rôle des communes

L'évolution des dispositions légales a déplacé les responsabilités en matière de décharges du niveau communal au niveau cantonal, voire intercantonal. Il n'en demeure pas moins que les communes peuvent jouer un rôle actif dans la planification cantonale. Le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) de l'Etat de Vaud rappelle ici les besoins du Canton en décharges pour matériaux inertes et l'urgence de trouver de nouveaux sites.

Il y a vingt ans encore, la mise en décharge de déchets était assurée d'un côté par les communes et d'un autre côté par l'économie privée: chaque commune disposait de son "ruclon", et les entreprises d'extraction de pierres et graviers mettaient volontiers leurs cavités à disposition des producteurs de déchets de toute nature. On recense près de 700 de ces "anciennes décharges", dont certaines nécessitent aujourd'hui un assainissement.

En 1990, l'entrée en vigueur de l'Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets a radicalement changé les méthodes d'élimination des déchets, en confiant aux cantons le soin de planifier des installations sûres sur le plan de la protection de l'environnement, tout en respectant les priorités suivantes:

- a) la production de déchets doit être évitée, dans la mesure du possible;
- b) les déchets produits doivent être recyclés, dans la mesure du possible;

c) les déchets ne pouvant pas être recyclés doivent être éliminés de manière respectueuse de l'environnement.

Dans l'état actuel de la technique, une élimination des déchets non recyclables respectueuse de l'environnement consiste à stocker ceux-ci définitivement en décharge contrôlée, en veillant à protéger les eaux souterraines et les cours d'eau de toute pollution.

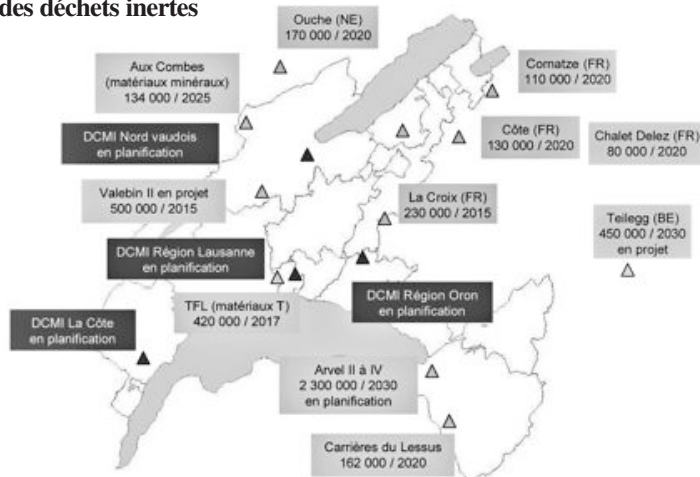
Parmi les déchets voués au stockage définitif figurent les déchets minéraux de chantier non recyclables et les matériaux d'excavation. Malgré des taux de recyclage importants (85% pour les déchets minéraux de chantier, 80% pour les matériaux d'excavation), il reste un solde techniquement difficile à valoriser (soit en moyenne 250'000 tonnes/an de déchets minéraux de chantier et 300'000 tonnes/an de matériaux d'excavation) qui, de plus, n'est pas appelé à diminuer, car l'amélioration du taux de recyclage est compensée par l'évolution démographique et le développement économique.

Les décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) sont les installations appropriées pour le stockage définitif des déchets minéraux de chantier

Le SESA a entamé dès 1993 un programme de sélection de sites adéquats pour de nouvelles DCMI. Dès 1995, une analyse comparative de ces sites a fait l'objet d'une consultation des Municipalités des communes vaudoises. Parallèlement, la mise en conformité de plusieurs sites en exploitation a permis de prendre en charge la production cantonale jusqu'en 2006, puis le canton a commencé à exporter ses déchets minéraux de chantier, notamment en direction du canton de Fribourg.

Actuellement, le manque de décharges est manifeste dans la majeure partie du canton. Six projets sont en élaboration (voir illustration). Les communes peuvent jouer un rôle actif dans la planification cantonale, notamment en consultant le plan de gestion des déchets et en s'exprimant lors de la mise en consultation de ses modifications. Comme instrument de coordination, ce plan fait état des sites retenus pour l'implantation de décharges contrôlées et permet de prévenir d'éventuels conflits entre la planification cantonale et l'aménagement communal. L'anticipation est d'autant plus importante que plusieurs années peuvent s'écouler entre l'inscription d'un site au plan de gestion des déchets et l'élaboration effective du projet de décharge.

Stockage définitif futur des déchets inertes



Source: Etat de Vaud - SESA, PGD 2004 - Révision 2008

Six projets sont en élaboration, dont quatre nouvelles DCMI (en foncé) planifiées dans les régions actuellement mal desservies de Lausanne, La Côte, Lavaux-Oron (sites de lausanne-Crissier, Eysin et Forel-Lavaux) et du Nord Vaudois.

Alexis Vautier, Service Eaux,
Sols et Assainissement,
Division Sols,
Carrières et Déchets,
www.vd.ch/sesa